

# Intéressement Double arnaque



■ Le principe de l'intéressement est déjà en tant que tel une vaste fumisterie ■ Avec les conséquences de la Loi Macron (du 6 août 2015), c'est encore pire ■ Cette année (en mars) cette prime sera versée directement sur le Plan Epargne Groupe (sauf refus écrit du / de la postier-ère) !

## Patron... ou banquier ?

Les entreprises, en cela bien aidées par le gouvernement, sont toujours à l'affût pour faire des économies sur le dos des salarié-es. En effet, même si la prime d'intéressement risque d'être inférieure à 400 euros, elle est mieux dans notre poche que dans celle du patron. Sur un PEG, elle n'est pas perdue mais l'argent est bloqué (sauf conditions particulières) au minimum cinq ans ! Plus mesquin, il s'agit d'un versement à l'insu de notre plein gré (voir encadré). Merci Macron !

Pour peu que nous ne soyons pas vigilant-es, en vacances, malade, voire que nous n'ouvrions pas notre courrier, la prime reste entre les mains de l'employeur, et tombe sur le fameux plan d'épargne.



## Les deux !

Cette loi ne doit bien entendu rien au hasard, et l'idée fait florès chez les libéraux depuis bon nombre d'années. Selon eux les salarié-es se doivent d'être associé-es à la bonne marche de l'entreprise. Enfin jusqu'à un certain point, il ne s'agit pas non plus d'une prise de contrôle des ouvrier-es. Il s'agit surtout de leur faire croire que pour avoir plus, il faut se tuer au travail et en accepter toujours plus.

L'arnaque peut prendre différentes formes : actions, Plan d'Epargne Entreprise (ou Groupe) ou encore PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif).

Plusieurs objectifs, faire adhérer les personnels à la politique de l'entreprise et au passage "travailler" avec leur fric !

## Que faut-il faire ?

**La Poste va adresser à chaque postier-ère un courrier signalant le prochain versement de l'intéressement.**

**Suite à ce courrier il faut, si vous souhaitez le versement sur votre compte, le signifier expressément. Si vous oubliez de le faire, vous avez trois mois après le versement sur le PEG pour vous "rétracter" et demander à La Poste de rebasculer sur votre compte. Ce recours n'est valable que pour 2016. Pour les prochaines années il n'y aura pas de rattrapage.**

**Sud dénonce tous ces types de rémunérations qui ne font qu'un peu plus détrousser les salarié-es.**

**Exigeons notre dû, de véritables augmentations de salaires !**

